

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
EN DATE DU 25 OCTOBRE 2021

Présents : MM. SOULHIARD Marie-Christine, ROYER MANOHA Olivier, BESSET Pierre-Yves, AIME Sophie, BONNEAU Jacques, BOUTONNET Madeleine, CALLET Nathalie, GAMON Jean-Christophe, HEGOBURU Franck, ORIOL Christophe

Absent : PAROL Bernard pouvoir à SOULHIARD Marie-Christine

Approbation du dernier PV à l'unanimité

D 2021-11 : SYNDICAT DES EAUX -RAPPORT ANNUEL 2021

A l'unanimité, le Conseil Municipal :

- **VALIDE le rapport établi par le Syndicat des eaux Annonay Serrières sur le prix et la qualité du service de l'eau potable 2020**

D 2021-12 : CONTRATS D'ASSURANCE DES RISQUES STATUTAIRES

Madame le Maire expose :

- l'opportunité pour la Commune de pouvoir souscrire un ou plusieurs contrats d'assurance statutaire garantissant les frais laissés à sa charge, en vertu de l'application des textes régissant le statut de ses agents ;
- que le Centre de gestion peut souscrire un tel contrat, en mutualisant les risques.

Vu la Loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment l'article 26 ;

Vu le Décret n° 86-552 du 14 mars 1986 pris pour l'application de l'article 26 de la Loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 et relatif aux contrats d'assurances souscrits par les Centres de gestion pour le compte des collectivités locales et établissements territoriaux ;

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, **DECIDE** :

Article unique : La commune charge le Centre de gestion de négocier un contrat groupe ouvert à adhésion facultative auprès d'une entreprise d'assurance agréée, et se réserve la faculté d'y adhérer. Cette démarche peut être entreprise par plusieurs collectivités locales ou établissements publics intéressés.

Ces conventions devront couvrir tout ou partie des risques suivants :

- agents affiliés à la C.N.R.A.C.L. :
Décès, Accident du travail, Maladie ordinaire, Longue maladie / Longue durée,
Maternité-Paternité-Adoption,
Nombre d'agent concerné : zero
- agents non affiliés à la C.N.R.A.C.L. (IRCANTEC) :
Accident du travail, Maladie grave, Maternité-Paternité-Adoption, Maladie ordinaire
Nombre d'agent concerné : Un

Pour chacune de ces catégories d'agents, les assureurs consultés devront pouvoir proposer à la commune une ou plusieurs formules au vu des statistiques d'absentéisme des 4 dernières années et qui seront fournies au CDG dans le cadre de cette consultation qui lui est confiée.

Ces conventions devront également avoir les caractéristiques suivantes :

Durée du contrat : 4 ans, à effet au 01/01/2022
Régime du contrat : capitalisation.

D 2021-13 : REVISION LOYER APPARTEMENT COMMUNAL

Sur proposition de Madame le Maire, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **DECIDE de réviser le loyer de l'appartement communal**
- **FIXE le loyer à 330 € par mois à dater du 1^{er} janvier 2022**

Il est précisé qu'étant concernée par cette délibération, Mme BOUTONNET Madeleine n'a pas pris part au vote

D 2021-14 : ADHESION AU DISPOSITIF DE TRANSMISSION ELECTRONIQUE DES ACTES SOUMIS AU REPRESENTANT DE L'ETAT

Considérant que le dispositif de télétransmission S2LOW de ADULLACT retenu par le Syndicat Mixte NUMERIAN, a été homologué par le Ministère de l'Intérieur et de l'Aménagement du territoire pour la dématérialisation des Actes soumis au contrôle de légalité,

Sur proposition du Maire, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **DONNE son accord pour que la Commune opte pour le dispositif de télétransmission S2LOW de ADULLACT retenu par le Syndicat Mixte NUMERIAN,**
- **AUTORISE Madame le Maire à signer la convention et les avenants éventuels entre la Commune et la Préfecture, portant sur la dématérialisation des actes soumis au contrôle de légalité,**
- **DESIGNE Mme SOULHIARD Marie-Christine comme responsable de la télétransmission au niveau de la Commune de St Etienne de Valoux**

SDE – EXTENSION DU RESEAU ELECTRIQUE

Cette délibération est ajournée dans l'attente du devis du SDE pour la partie travaux enfouissement téléphonie

ATRIUM 3D – AVENANT AU MARCHE DE MAITRISE D'ŒUVRE

Cette délibération est ajournée dans l'attente de l'attribution complète des lots.

SALLE D'ANIMATION RURALE

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal que, suite à la délégation permanente qui lui a été accordée par délibération le 25 mai 2020, elle est tenue d'informer l'assemblée délibérante des décisions prises.

L'appel d'offre a été effectué en procédure adaptée.

Date de la publication : 08/09/2021 sur le dauphiné libéré 07-26 et sur la plateforme d'Annonces Légales du Dauphiné Libéré

Date de fin de l'appel d'offre : 30/09/2021 à 18h

Ouverture des plis par la commission d'appel d'offres le 03 octobre 2021

Lors de cette réunion, aucun pli n'a été éliminé et toutes les candidatures ont été admises.

A la suite de cette réunion, les bureaux d'études et architecte ont analysé l'ensemble des candidatures et le rapport d'analyse a été présenté lors de la commission d'appel d'offres le 22 octobre 2021.

Des courriers ont été envoyés à certaines entreprises pour des compléments d'informations.

Nous sommes en attente du retour de la demande de subvention faite auprès de la région.

Les travaux de démolition seront lancés courant novembre-décembre et le gros des travaux sera effectué sur l'année 2022

Prochaine CAO pour finalisation et attribution des marchés : le 02 novembre 2021 à 19h30

ETUDE DE DEVIS

Les devis suivants sont validés :

* Hydrogéotechnique : complément d'étude de sol pour 820 € HT

* DS WEB : impression flyers journée citoyenne pour 48.33 € HT

INFORMATIONS DIVERSES :

- Dans le cadre des moyens mutualisés de la Communauté de Communes, il est possible de louer la nacelle pour la pose et dépose des illuminations pour un coût HT de 107.80 € par intervention.